

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 8 octobre 2025 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

SAVARD, Réjean	représentant	Rimouski
SAVOIE, Robert	maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	mairesse	Saint-Marcellin
VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 27.

CA25-052 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Savard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

CA25-053 / APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 9 juillet et du 4 août 2025, avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA25-054 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les comptes dont la liste est annexée au présent procès-verbal, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

Total des comptes :	65 062,38 \$
Total des dépenses préautorisées :	3 041 496,04 \$

<u>GRAND TOTAL :</u>	<u>3 106 558,42 \$</u>
-----------------------------	-------------------------------

CA25-055 / AUTORISATION D'EMBAUCHE / CONSEILLER/ÈRE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET INTERMUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 25-247 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 10 septembre 2025 autorisant la création de trois postes de conseiller/ère au développement local et intermunicipal;

CONSIDÉRANT QUE les postes ont été affichés à l'interne, puis à l'externe tel que prévu à la convention collective;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection suite aux entrevues;

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette autorise l'embauche, au poste permanent à temps plein (35 heures par semaine) de conseiller/ère au développement local et intermunicipal à l'échelon 8 de la classe 7 de la convention collective des trois ressources suivantes :

- Marie-Pier Mercier
- Luc Bérubé
- Céline Guillemart

Leur date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice générale adjointe.

AUTRES

CA25-056 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19 h 33.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

Jean-Maxime Dubé
Dir. gén. et greff.-trés.